



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

N° 19
03 Mars 2022

Procès-Verbal

Le Procès-verbal est consultable sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-verbaux »

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 115

Match n° 24017281 St-Sébastien Los Tchi'Tolos 1 / Vertou Ussa 1 Départemental Loisirs Groupe F du 11.02.2022

La Commission décide :

- Donner match perdu par forfait à l'équipe de St-Sébastien Los Tchi'Tolos
- D'infliger une amende de 80 € au club de St-Sébastien Los Tchi'Tolos

Dossier n° 116

Match n° 24282753 Bouguenais Foot 1 / Nantes Métropole Futsal 3 Futsal D1 Masculin Accès Ligue du 18.02.2022

La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, section des lois du jeu.

Dossier n° 117

Coupe Foot 5 U18 Masculin – Centre 1 à Couffé le 19.02.2022
E.Ancenis Oudon 2 – Gj Aubin Ruffigné 1 – Gj Joué les Touches 1 – Gj Moisdon Forges 1

La Commission décide que :

- Le District indemnise les frais de déplacement s'élevant à 38,50 € à l'arbitre Monsieur Dominique Baudouin et porte à part égale au débit du compte du club de Gj Joué les Touches et Gj Aubin Ruffigné
- Transmet à la Commission Départementale des Pratiques Diversifiées pour suite à donner

Dossier n° 118

Match n° 24220967 Montoir Cs 2 / St-Marc Foot 3 U13 D4 Masculin groupe B du 26.02.2022

La Commission décide :

- Donner match perdu par pénalité à St Marc Foot sur le score de 4 buts pour l'équipe 2 du club de Montoir Cs et 0 but pour l'équipe 3 du club de St-Marc Foot
- D'infliger à l'équipe de St-Marc Foot une amende de 10 € pour feuille de match non remplie

Dossier n° 119

Match n° 23766662 E.Panafricaine St-Félix 2 / Landreau Loroux 4 Seniors D5 Masculin groupe H du 27.02.2022

La Commission décide de transmettre le dossier à :

- la Commission Départementale des Arbitres, section des lois du jeu
- la Commission Départementale de Discipline

Dossier n° 120

Match n° 23696061 Nantes St-Joseph 1 / Nantes Janvraie 1 Seniors D3 Masculin groupe F du 27.02.2022

La Commission décide de :

- transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres – section des lois du jeu
- transmettre le dossier à la Commission Départementale de Discipline

Dossier n° 121

Match n° 24367073 Le Pellerin Fcbl 1 / Sorinières Elan Foot 2 U15 D3 masculin groupe C du 26.02.2022

La Commission décide de :

- d'imputer le droit de confirmation s'élevant à 50 € au club des Sorinières Elan
- de transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres – section des lois du jeu

Dossier n° 122

Match n° 24221167 GJ St-Julien Divatte 5 / St-Sébastien Fc 4 U13 D4 masculin groupe G du 26.02.2022

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 3 buts pour l'équipe 5 du club du GJ St-Julien Divatte
 - 2 buts pour l'équipe 4 du club de St-Sébastien Fc
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs du GJ St-Julien Divatte et St-Sébastien Fc

Réserve non confirmée dans les 48 heures ouvrables

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

La Commission note que le club n'a pas confirmé sa réserve, et classe le dossier ci-dessous sans suite.

Dimanche 27.02.2022 :

- Seniors D1C : Nantes Mellinet 1 / Savenay Malville Pfc 1

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées.

Forfaits généraux :

Seniors D5 : Ste-Marie Goëlands reçu le 25.02.2022

Coupe Foot 5 U18 masculins :

Centre 1 : GJ Moisdon Forges, GJ Joué les Touches, E.Ancenis Oudon

Centre 2 : Bouguenais Foot